



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 juin 2022

Objet de la délibération

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - MISE A JOUR
DU GEOREFERENCEMENT**

Le trente juin deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Aurélia HENRIO à Fabrice LEBRETON , Alain HASCOËT à Jacques KERZERHO .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Roselyne MALARDÉ désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2022.06.019

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT - MISE A JOUR DU
GEOREFERENCEMENT**

Rapporteur : Anne-Laure LE DOUSSAL

Par délibération en date 22 novembre 2018, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Autorisation de Programme relative à la réalisation de géo détection et de géo référencement d'éclairage public.

Afin de permettre d'aider les Collectivités à améliorer la cartographie des réseaux Morbihan Energie avait proposé aux Collectivités d'adhérer à un groupement de commande via une convention de financement.

Au vu de l'avancement de la cartographie, une mise à jour est nécessaire suite à la signature de la convention qui entraîne un coût supplémentaire estimé à 2 500 €.

Il convient donc de modifier en conséquence l'AP/CP comme suit :

	Création de l'AP	Modification 29/04/2021	Modification 24/02/2022	Modification 07/06/2022	Total
AP	43 200	1 800	20 000	2 500	67 500
CP					0
2019	20 000				20 000
2020	13 200				13 200
2021	10 000	1 800			11 800
2022			20 000	2 500	22 500

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu les délibérations en date du 22 novembre 2018, du 29 avril 2021 et du 24 février 2022,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 07 juin 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 13 juin 2022,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la modification du montant de l'autorisation de programme relative à la réalisation de géo détection et de géo référencement d'éclairage public ainsi que la répartition des crédits de paiement comme proposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ